



AG 2010



Les acquis syndicaux et l'actualité 2009

Assemblée Générale
Vendredi 9 avril 2010
Salle Avel Vor
Plougastel-Daoulas

Cher(e)s adhérent(e)s,

2009 restera ancrée dans les mémoires comme une année catastrophique pour les productions agricoles. Le démantèlement des outils de régulation, un bilan de santé de la PAC plutôt défavorable à notre région, des distorsions de concurrence qui s'accumulent, sont autant de facteurs aggravant l'impact sur les trésoreries d'une mauvaise conjoncture économique. 2009 restera aussi dans les mémoires pour toutes les nombreuses mobilisations, signes de la solidarité entre les producteurs.

Le rôle de la FDSEA reste essentiel sur l'ensemble des dossiers agricoles. Nos représentants s'appuient sur les avis et propositions formulées par les adhérents au moment des Assemblées Générales de cantons pour définir, ou préciser leurs positions. Nos rapports d'orientation, rédigés à partir de vos contributions, sont le support des revendications portées par notre syndicat.

Le temps des AG est important pour notre bon fonctionnement : c'est un moment fort, d'échanges, d'informations et surtout de propositions de nos adhérents pour préparer notre avenir !

Le Secrétaire Général - André QUENET

Actions sur les GMS et « Opération vérité sur les marges »

En novembre 2008, les producteurs ont initié un combat **contre l'accaparement des marges par la grande distribution**. Suite au 1^{er} round, les producteurs ont obtenu la **reconnaissance unanime que le prix à la consommation est déconnecté du prix à la production**.



De nombreuses publications ont d'ailleurs étayé nos revendications.

Face à l'immobilisme de la grande distribution et des Pouvoirs publics, les producteurs bretons se sont à nouveau mobilisés. Il a été suivi sur tout le territoire français, dans le cadre de l'action « Opération vérité sur les marges ». **Du 7 au 13 juin**, les centrales d'achat de la SCARMOR (Relecq-Kerhuon), et la base Intermarché (Mellac) ont été bloquées par **3000 agriculteurs finistériens, toutes productions confondues**.



Grâce aux actions, des **brigades de contrôle** de la DGCCRF ont été créées. Fin octobre, certaines enseignes de la grande distribution ont été assignées par l'Etat pour leurs pratiques jugées abusives, suite à l'action de ces brigades de contrôle. Des **rapports sur la répartition des marges**

ont été publiés (porc, lait, légumes). Au-delà de ces observatoires des prix, la FNSEA a obtenu du gouvernement une future Loi de Modernisation de l'Agriculture (LMA). Actuellement en préparation, cette loi doit être **une loi de sauvetage de l'agriculture !** La FDSEA demande à tous les élus d'en faire un texte **ambitieux pour nous permettre de nous organiser et d'entreprendre plus librement !**

« Sarkozy, l'agriculture doit-elle payer ce prix ? »



A l'appel de la FDSEA, **400 producteurs** se sont rassemblés le 5 octobre, à Quimper, pour témoigner de leur situation très fragile. Ils ont scellé le nom de leur commune dans le ciment devant la Préfecture, afin de rappeler que l'agriculture est **au cœur du territoire**. S'estimant considérés comme des « sous citoyens », les producteurs ont symboliquement **déposé dans une urne leur carte d'électeur** : ils ne se sentent ni écoutés, ni soutenus par leurs élus et les Pouvoirs publics. Cette mobilisation préparait la grande manifestation nationale du 16 octobre, qui a rassemblé plus de 50 000 producteurs en France. A **Rennes, 3000 producteurs bretons** se sont mobilisés pour interpeller le Président de la République sur la situation extrêmement fragile du monde agricole. Des milliers de cartes postales lui ont été adressées par les producteurs. Un convoi funéraire symbolisant la mort de l'agriculture bretonne a été organisé en plein cœur de Rennes.



Borloo, touche pas à mon boulot !

Plus de 1000 acteurs économiques bretons, dont de nombreux agriculteurs, se sont réunis le 4 janvier, au péage de la Gravelle, pour dénoncer la création de la taxe Borloo. Cette « écotaxe » s'appliquerait sur le transport routier et pénaliserait donc lourdement l'économie bretonne, fortement liée au secteur agricole. Or, aucun transport alternatif n'existe. Suites à différentes interventions au niveau parisien, le collectif des acteurs économiques contre la taxe Borloo a **obtenu une diminution du montant de la taxe**. Cela n'est pas suffisant, le collectif revendique une exonération totale.



Porc : deux années de pertes et seulement des mesurette !



Au travers de l'action du 22 avril à Saint-Brieuc, les producteurs ont interpellé les Pouvoirs publics afin d'obtenir un réel plan de relance pour la production porcine. Les FDSEA bretonnes demandent des **compensations financières pour toutes les distorsions de concurrence** (environnementale, sociale et fiscale) qui s'accumulent et écrasent la compétitivité de la filière. La FDSEA exige par ailleurs **une mise en avant de la viande porcine française**.

L'action du 19 mai, devant les grilles de l'abattoir Bigard à Quimperlé, a ébranlé la stratégie du groupe des cinq acheteurs, groupe qui s'oppose systématiquement aux hausses des cours du marché. Toutes les raisons sont bonnes pour imposer des baisses.

Force est de constater qu'en aval, les entreprises se sont restructurées, non pour mieux vendre, mais pour mieux acheter. **Un rééquilibrage des rapports de force est nécessaire**. La section porcine, sous la nouvelle présidence d'Emile Riou, propose de rénover l'organisation des producteurs, pour **renforcer la place du maillon production !**

Lait, une crise sans précédent !

L'effondrement des marchés des poudres de lait et du beurre a plongé la filière laitière dans une crise sans précédent.

La FDSEA dénonce l'accord du 3 juin.

En avril, les laiteries abusent de leur position pour fixer un prix très bas de façon unilatéral. Elles n'ont pas accepté l'accord du 1^{er} décembre 2008, permettant aux producteurs de **recupérer les 27€/1000 litres et la différence entre le prix allemand et le prix français.**

Les actions menées en mai les obligent à reprendre les discussions avec les producteurs, alors que certaines d'entre elles refusent de trouver un accord, que ce soit au niveau national ou régional.

Dès le 4 juin, la FDSEA du Finistère est la seule à dénoncer l'accord par voie de presse. En effet, elle le juge trompeur et insuffisant pour couvrir la hausse des charges. Force est de constater que cet accord a néanmoins permis de maintenir des prix plus élevés en France que dans les autres pays européens.

Prix de base hors flexibilité		
Mois	2008	2009
Janv	388,81	343,8
Fév	386,04	341,0
Mar	367,74	312,7
Avril	307,07	217,07
Mai	309,07	249,57
Juin	310,59	251,09
Juil	330,64	273,64
Août	348,46	291,46
Sept	350,49	291,46
Oct	311,04	262,04
Nov	316,04	262,04
Déc	310,87	260,00

Pour une régulation des marchés.



Le gel de l'augmentation des 1% de quota national et la mise à zéro des allocations provisoires sont actés dès le début de la campagne 2009/2010. Ces deux mesures conduisent la France vers une nouvelle sous réalisation de l'ordre de 7% ! **Les producteurs français ne doivent pas être la variable d'ajustement des marchés européens !** Les autres Etats doivent prendre des mesures. C'est pourquoi, **la FDSEA, au**

travers de ses réseaux, se bat pour que les règles françaises de gestion des quotas (en cas de dépassement de quota, application de pénalités aux producteurs) **soient appliquées dans les autres Etats membres !** Il est préjudiciable pour l'ensemble des producteurs que la Commission, en juillet, leur ait simplement proposé cette règle sans la rendre obligatoire.

Entremont-Alliance : pour une solution rapide et pérenne.

Depuis août 2008, le groupe Entremont-Alliance prend en otage les producteurs. C'est intolérable ! Une solution pérenne doit être trouvée pour l'ensemble des 4000 producteurs bretons ! Au vu des difficultés croissantes du groupe, **les FDSEA de Bretagne ont posé un ultimatum : que l'entreprise soit cédée dans les plus brefs délais !**



Le 30 septembre, **le groupe Entremont-Alliance et Sodiaal signent un accord d'exclusivité de négociation.** Cet accord est obtenu à force de pression par les responsables syndicaux sur les Pouvoirs publics ! Mais le dossier n'est pas clos, la FDSEA reste vigilante **sur les conditions de reprise et sur le prix payé au 4^{ème} trimestre 2009.**

Volaille et lapin : une baisse de la cotisation pour l'équarrissage



Après une négociation très serrée, **la CFA a obtenu une baisse des tarifs des équarrisseurs de l'ordre de 2%** pour les filières avicoles et cunicoles. Si cette baisse peut paraître modeste, il faut rappeler que les équarrisseurs proposaient une augmentation de 17% de leurs tarifs.

Dégâts de cultures : des actions à plusieurs niveaux

Certains agriculteurs ont été confrontés à la destruction de leurs cultures par des lapins, pigeons et choucas des tours en surpopulation. Aussi, la FDSEA et la Chambre d'agriculture ont agi à plusieurs niveaux ; **les sociétés de chasse** : une battue administrative à l'échelle d'un canton a permis de réguler la population de pigeons ; **la DDEA** : le lapin est à présent reconnu nuisible sur 105 communes principalement légumières ; **le Préfet** : des droits de tir sur les choucas (espèce protégée) ont été accordés ! Enfin, une procédure judiciaire **engageant la responsabilité de l'Etat** suite à des dégâts de choucas a été engagée.



La circulaire serres : une iniquité de traitement



La FDSEA a déposé plainte contre la circulaire serres, auprès de la Commission Européenne, afin de défendre un niveau d'aide identique entre producteurs organisés, quelle que soit leur appartenance à une AOP, fût-elle territoriale ou nationale. La circulaire de novembre 2008 relative aux aides à l'investissement des serres maraîchères désavantage les producteurs adhérant à une AOP territoriale. Ces derniers bénéficient d'un niveau d'aide à l'investissement plus faible que les producteurs adhérant à une AOP nationale.

Le réseau : une force pour négocier !



Opération « Ammonitrate » : une économie de 140€/tonne.

En février, la FDSEA a lancé, non sans difficultés, une opération d'achat groupé d'ammonitrate pour faire profiter ses adhérents du prix le plus proche possible du marché et assainir globalement les pratiques dans le département. **2650 tonnes ont été livrées à près de 350 adhérents** qui ont bénéficié d'une économie de **140€/t** en moyenne, soit une économie directe de plus de 370 000 € pour la ferme finistérienne, sans compter les effets indirects sur le marché !

La vie de réseau au service des adhérents ! Relancée en mai 2009, la commission Vie de Réseau a remis sur pied **l'observatoire des intrants**. L'objectif est de référencer les prix pratiqués par les différents fournisseurs, afin de procurer aux adhérents des données leur permettant de mieux négocier leurs intrants. Fin 2008, toujours dans une optique de diminution des charges, la FDSEA a proposé à ses adhérents **un achat groupé** de matériel agricole (cuve à fioul, bac de rétention, etc.). D'autres achats groupés sont en cours ...



✍ Prise d'eau du Coatoulzac'h : la partie n'est pas finie !

L'administration s'est octroyée le droit d'utiliser le Coatoulzac'h, pour parer à la fermeture du captage de l'Horn, en faisant fi de tout bon sens agronomique et financier, mais surtout sans respecter les procédures. La FDSEA reste convaincue **que c'est un mauvais projet**. C'est pourquoi, **la FDSEA a exercé un**



recours à l'encontre de l'arrêté préfectoral, autorisant le prélèvement d'eau dans le Coatoulzac'h et établissant le périmètre de protection. Ce recours intervient après les rejets de la demande de suspension des travaux liés au passage des canalisations, par le TA de Rennes et par le Conseil d'Etat, au seul motif que la création de cette prise d'eau permettra d'éviter l'amende européenne! Encore un jugement plus politique que juridique !

✍ Expropriation : enfin de meilleures indemnités !



Le 5 octobre, après d'âpres négociations, le nouveau protocole départemental fixant les modalités d'indemnisation des agriculteurs en cas d'expropriation est entré en vigueur. L'ancien protocole ne répondait plus aux nouvelles contraintes : pertes de DPU, épandage, etc. La principale avancée : la méthode de la **marge brute réelle qui, ramenée à l'hectare, doit être multipliée par 5 années**.

✍ Directive Nitrates : les procédures en cours...

Le 2^{ème} programme d'action devant le Conseil d'Etat : L'affaire est toujours en cours à Paris.



Le 3^{ème} programme d'action devant le Conseil d'Etat :

En 2005, l'Etat met en œuvre le 3^{ème} programme, contenant l'interdiction de développement en ZES et ajoute une limitation sur les quantités de phosphore épandues.

La FDSEA et JA attaquent également l'arrêté devant le Tribunal Administratif de Rennes et obtiennent partiellement raison. En 2009, la Cour Administrative de Nantes donne raison au Préfet. Mais **la motivation de l'arrêt est plus politique que juridique** : la menace de condamnation de la France dans le contentieux Bassins Versants est d'actualité... **La FDSEA et JA ont saisi le Conseil d'Etat, et l'affaire est toujours en cours.**

Le 4^{ème} programme d'action : La FDSEA et les JA attaquent ce nouveau programme d'action devant le TA de Rennes. Grâce aux procédures menées pour le 3^{ème} programme, le 4^{ème} programme ne mentionne plus de limitation sur les quantités de phosphore épandues.

✍ Captages de la marine : une indemnisation proposée

En mars 2009, des agriculteurs n'ont toujours pas perçu d'indemnité de la part de l'Etat, **alors qu'ils respectent les contraintes imposées sur ces captages depuis 9 ans !** Grâce à une intervention auprès du Préfet lors de l'AG départementale 2009 et avec l'appui de la FDSEA, des **projets de convention d'indemnisation** ont enfin été proposés : un agriculteur a déjà été indemnisé ! **La FDSEA restera attentive à ce que l'ensemble des agriculteurs soient effectivement indemnisés !**

La FDSEA : le syndicat des employeurs agricoles



Prévoyance : un accord régional applicable au 1^{er} janvier 2010. Dans le Finistère, un régime de prévoyance existe depuis 1992, si bien que les nouvelles obligations légales **n'impliquent pas de hausse de cotisations mais soulignons le, une baisse de cotisations.** Cet accord

prévoit des garanties complètes sur le risque décès, sur le risque invalidité et sur le risque arrêt de travail du salarié.

Aide à l'emploi : la FDSEA obtient l'extension du dispositif !

Les producteurs d'endives ont alerté la FDSEA sur le fait que les producteurs des régions du Nord-Pas de Calais et Picardie bénéficiaient d'un dispositif d'aide à l'emploi, dont les conditions d'accès étaient moins restrictives que dans le Finistère. C'est une distorsion de concurrence entre bassins de production français pour des produits commercialisés sur les mêmes marchés. Après de multiples sollicitations, auprès de l'administration départementale et du Ministère de l'Agriculture, la FDSEA a obtenu **pour toutes les productions agricoles** l'extension du dispositif Contrat Initiative Emploi pour l'embauche de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, sans restriction, soit une **aide de plus de 600€/mois/salarié** (aide limitée dans le temps).



Partag' Emploi : pour un complément de main d'œuvre. La FDSEA, les JA et Finistère Remplacement ont lancé **Partag'Emploi**, groupement d'employeurs départemental, dont l'objet est la mise à disposition de salariés pour les agriculteurs.

Une révision en profondeur du barème laitier

La FDSEA et les JA se battent pour améliorer chaque année le barème laitier, afin de **faire coïncider les outils départementaux de redistribution et d'attribution du lait aux évolutions de nos structures.** Les seuils de réattribution après transfert sont augmentés significativement. La politique d'attribution du lait pour aider les jeunes installés est renforcée. Une meilleure prise en compte de la main d'œuvre salariée est obtenue : comptabilisation de la main d'œuvre de Groupement d'Employeurs, en tant qu'actif, et à partir d'un tiers temps.



La Section des Anciens signe un partenariat avec Groupama



Lors de la journée des retrouvailles du 20 août, les Présidents de la FDSEA, de la section des Anciens Exploitants et de Groupama ont signé une convention de partenariat. Celui-ci permet aux adhérents de la section des Anciens Exploitants de bénéficier **de réductions sur les contrats d'assurance auto, habitation, tracteur, garantie accident de la vie « spécial Séniors »**. L'ensemble des réductions obtenues permet **une économie moyenne de 70€/an !**

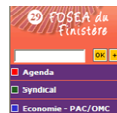
Etre adhérent : c'est également bénéficiaire des « + » à l'adhérent !



La carte moisson : la carte d'adhésion « avec réductions ».

Elle permet aux adhérents de bénéficier d'avantages tarifaires dans des commerces de proximité, dans des enseignes nationales et sur internet www.atooce.com.

L'Extranet, un site réservé aux adhérents. Les adhérents y retrouvent les comptes-rendus de section, les dossiers de presse, des fiches d'information, etc. **450 adhérents** se sont inscrits sur www.fdsea29.fr (rubrique Extranet) et le consultent régulièrement.



TerrAgricultores de Bretagne, pour être au cœur de l'actualité agricole bretonne :

Les lecteurs (et aussi les internautes sur www.terragricoles-de-bretagne.fr) y retrouvent chaque semaine l'actualité syndicale et juridique de la FDSEA mais également **l'expression des acteurs de terrain** du réseau.

La FDSEA : c'est 13 salariés au service de 3500 adhérents !

Le service syndical, soucieux de faire connaître au plus grand nombre les réflexions et les propositions du réseau, utilise **tous les moyens de communication**. En moyenne par an, son activité peut se chiffrer ainsi :

- ⇒ 85 000 courriers
- ⇒ 10 000 appels téléphoniques
- ⇒ 40 000 SMS
- ⇒ 40 AG locales et cantonales à l'automne
- ⇒ 70 réunions de sections et commissions
- ⇒ 50 articles dans Terra
- ⇒ 30 communiqués de presse
- ⇒ 13 lettres d'information, ou notes d'ambiance, en complément de la Lettre aux Adhérents (envoyées par mail et fax)
- ⇒ 4 réunions d'arrondissements au printemps, moments privilégiés d'information et d'échanges

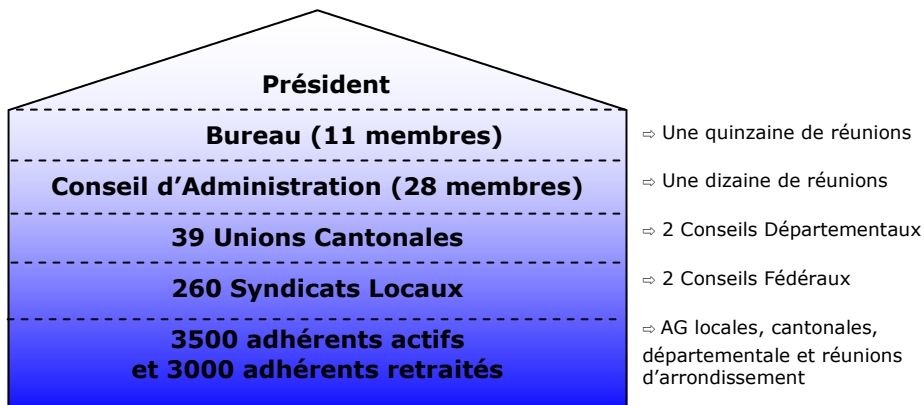
Nouveau

Le service juridique conseille, oriente et défend les adhérents individuellement et collectivement. **En moyenne par an**, son activité se résume ainsi :

- ⇒ 6 000 bulletins de paie
- ⇒ 5 000 consultations téléphoniques
- ⇒ 600 contrats de travail ou autres actes juridiques
- ⇒ 250 dossiers individuels, en gestion amiable ou contentieuse
- ⇒ 65 permanences décentralisées
- ⇒ 46 Biém'ail, information hebdomadaire
- ⇒ 5 conférences sur la gestion des ressources humaines

Et de nombreuses formations tout au long de l'année !

Le réseau départemental : une force pour notre agriculture !



Les adhérents au cœur des débats

Les réunions des sections et commissions sont les pôles de réflexion de la FDSEA, car chaque canton y est représenté par le ou les représentants nommés lors des assemblées cantonales. **La FDSEA c'est :**

- **10 sections de production** : Lait, Porcs, Légumes/cultures sous serres Volailles de chair/œufs, Viande bovine, Veaux de boucherie, Ovins/caprins, Agriculture biologique.
- **6 commissions** : Employeurs, Environnement, SAFER, Structures, Vie de réseau, Statuts et Conflits.
- **3 sections sociales** : Agricultrices, Fermiers, Anciens exploitants.

Des représentants pour défendre nos positions

La FDSEA mandate dans les fédérations régionales et nationales des agriculteurs qui connaissent et défendent nos spécificités agricoles.

Pour vous représenter au Conseil d'administration de la :

- ⇒ **FNSEA** : Thierry Merret et Jean Paul Bizien
 - ◆ Commission économique : Thierry Merret
 - ◆ Commission environnement : Thierry Merret
 - ◆ Commission employeurs : Gilles Tanguy
 - ◆ Commission sociale et fiscale : Patrick Huon
 - ◆ Section Nationale des Fermiers et Métayers : Alain Le Bellac
 - ◆ Section Nationale des Anciens Exploitants : Jean-Paul Bizien
- ⇒ **FNP** : Jeff Trébaol et Henri de Thoré
- ⇒ **CFA** : Patrick Huon
- ⇒ **FNPLait** : François Plougastel et Serge Le Doaré

Notre force dépend de la volonté de chacun de s'impliquer au quotidien, tant au local qu'au national, pour être plus forts ensemble !